



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.180

78170 DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

### LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012345-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

**OBJET : REGLEMENTATION  
DU STATIONNEMENT**

Vu l'arrêté municipal n° 2024.33 du 16 mai 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Richard Lejeune, 8<sup>ème</sup> Maire-adjoint,

**AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 28 août 2024 par la ville,

Considérant que pour permettre le stationnement aux personnes à mobilité réduite, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer le stationnement avenue Charles de Gaulle, à La Celle Saint-Cloud.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Du vendredi 30 août 2024 au mardi 31 décembre 2024, l'emplacement de la place « Communauto », située le long de l'avenue Charles de Gaulle, sera réservée aux personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 3 :** L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité des services techniques de la commune et ne devra en aucun cas être fixé sur le mobilier urbain par un ruban adhésif.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 30 AOUT 2024

Pour le Maire, par délégation  
Le Maire-adjoint délégué

Richard LEJEUNE

